

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 16 février 2026

02.2026-16	COMMUNICATION OBJET : Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour l'exécution des prestations d'impressions et prestations associées de supports de communication.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles [R2194-8](#) et [R2194-9](#),

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_29.04.2025-04 du Bureau Communautaire du 29 avril 2025 approuvant l'accord-cadre à bons de commande pour l'exécution des prestations d'impressions et prestations associées de supports de communication avec l'entreprise EDITIONS OFFSET5 2 rue Jules Verne 44400 Rezé, pour un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 100 000 € HT étant entendu que l'accord-cadre s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser des prestations non prévues initialement,

Considérant que le projet d'avenant n°1, ci-annexé, n'a pas d'incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations d'impressions et prestations associées de supports de communication avec la société précitée, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur l'accord-cadre en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs
44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

SARL Editions OFFSET 5

PA Les Espaces Océane
2 rue Jules Verne
44400 REZE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public :

Accord-cadre à bons de commande

Impressions et prestations associées de supports de communication

Marché n° 25.010

■ Date de la notification de l'accord-cadre : **19 mai 2025**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

1 an reconductible 3 fois (article 3 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

■ **Forme de l'accord-cadre :**

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire

Montant Minimum annuel	sans
Montant Maximum annuel (en € HT)	100 000 € HT
Montant Maximum pour 4 ans (en € HT)	400 000 € HT

Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de créer des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certaines prestations non prévues initialement.

Les prix nouveaux intégrés au bordereau des prix unitaires (BPU) apparaissent en jaune dans le BPU joint en annexe sont listés dans le tableau récapitulatif.

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

■ **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

■ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures** :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ **Clauses inchangées** :

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ **Annexes de l'avenant** :

Numéro	Intitulé des Annexes
N°1	BPU Avenant 1 mis à jour avec les prix nouveaux précités
N°2	Tableau récapitulatif des prix nouveaux

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)